ORF n°0263 du 13 novembre 2015 page 21159   
texte n° 34   
  
  
ARRETE   
**Arrêté du 4 novembre 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers**   
  
NOR: AFSS1526536A

ELI: http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/11/4/AFSS1526536A/jo/texte

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le [code de la santé publique](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=29990101&categorieLien=cid), notamment son article L. 4031-2 ;  
Vu le décret n° 2015-560 du 22 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé ;  
Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé,  
Arrête :

**Article 1**

Au deuxième alinéa de l'article 1er de l'arrêté susvisé du 20 mai 2015, les mots : « , les infirmiers » sont supprimés.

**Article 2**

La date des élections des membres des assemblées des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers est fixée au 11 avril 2016.

**Article 3**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 novembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
  
Le directeur de la sécurité sociale,  
  
T. Fatome